



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 33
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 1
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 23.032/C

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE (CAVYVS)

SEANCE DU 30/03/2023

LE JEUDI TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelynne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE (CAVYVS)**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU l'arrêté préfectoral n° 416-2020-DDT-SHRU du 23 décembre 2020 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2017-2019 pour Brunoy,

VU la délibération n°18.054 du Conseil Municipal du 25 septembre 2018, approuvant la convention d'intervention foncière entre la Commune de Brunoy et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU la délibération n°21.011/C du Conseil Municipal du 11 février 2021, approuvant la révision de Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n°21.029/DK du Conseil Municipal du 15 avril 2021, approuvant la convention d'intervention foncière entre la Commune de Brunoy, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU la délibération n° 22.070/C du Conseil Municipal du 13 octobre 2022, prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme,

VU la convention d'intervention foncière entre la Commune de Brunoy et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France relative au secteur de veille foncière de la place de la Pyramide, signée le 14 novembre 2018,

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE (CAVYVS)**

VU la convention d'intervention foncière entre la Commune de Brunoy, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France relative aux secteurs de veille foncière de la place de la Pyramide, de la RN6 - Chalandray et des abords de la RN6, signée le 25 mai 2021,

CONSIDERANT l'article 4 « secteurs et modalités d'interventions de l'EPFIF » de la convention d'intervention foncière signée le 25 mai 2021 susvisée, prescrivant son réexamen par voie d'avenant avant le 31 décembre 2022,

CONSIDERANT les études en cours menées par l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine relatives au réaménagement du secteur Route Nationale 6,

CONSIDERANT que la révision susvisée du Plan Local d'Urbanisme a abouti au classement de la quasi-totalité des terrains bordant la Route Nationale 6 au sein d'un périmètre d'attente de projet au titre de l'article L.151-41-5 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la révision susvisée du Plan Local d'Urbanisme a défini une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de la Pyramide visant à la mise en œuvre d'une opération mixte d'habitat collectif, de commerces, d'équipements et d'espaces verts répondant aux enjeux à la fois patrimoniaux et de développement de ce secteur,

CONSIDERANT que la modification susvisée du Plan Local d'Urbanisme permettra de faire évoluer les périmètres d'attente en orientations d'aménagement et de programmation,

CONSIDERANT que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France est habilité à procéder pour les comptes des collectivités territoriales à toutes les acquisitions foncières et opérations foncières et immobilières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE (CAVYVS)

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention d'intervention foncière entre la Commune de Brunoy, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 31/03/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 3/04/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.032/C

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE (CAVYVS)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230330-BRU_DE_22559_1-DE

Date de l'acte : 30/03/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22559_1

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2023